

## POLITIQUES EDUCATIVES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE Le Ceser analyse leur impact sur la réussite des lycéens

**10 novembre 2016** A la veille de la préparation d'un nouveau Schéma régional des formations, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) analyse les actions éducatives mises en place en Ile-de-France depuis les années 2000 et leur impact sur la réussite des 500 000 lycéens franciliens. Dans l'avis adopté le 9 novembre 2016, l'assemblée consultative formule des préconisations, notamment concernant l'évaluation de ces dispositifs régionaux.

Actuellement, il existe 34 initiatives régionales en faveur des lycéens franciliens. Elles représentent un budget total de 9,3 M€ en 2014-2015. Ces actions éducatives sont déclinées et développées autour de 3 champs d'intervention : la réussite des élèves, l'égalité et la citoyenneté, et les actions culturelles. Le Ceser constate que les dispositifs sont parfois méconnus des utilisateurs potentiels, notamment en raison de leur multiplicité. Par ailleurs, si certains dispositifs n'ont pas atteint leurs objectifs initiaux (Pass-contraception, Maisons des lycéens, Jeunes Violences Ecoute), d'autres ont des effets positifs sur le climat scolaire global des établissements (Jeunes pour l'égalité, Actions lycéennes, Alycce, Clubs théâtre) et contribuent à l'accroissement du taux de réussite au baccalauréat, notamment dans les territoires plutôt défavorisés.

Pour améliorer l'impact des actions éducatives régionales en Ile-de-France sur la réussite de tous les lycéens franciliens, le Ceser formule 4 préconisations principales.

- **Conduire une réflexion globale sur la manière dont les actions pourront être mises en œuvre et évaluées** : définition des résultats attendus, identification des publics ciblés, modalités d'évaluation qualitative et quantitative en cours et en fin d'exécution.
- **Lancer une démarche d'évaluation de la pertinence du dispositif expérimental des « budgets d'autonomie des lycées »**, en associant le Ceser au suivi de ces budgets, en amont d'une éventuelle généralisation de la mesure.
- **Mener un audit sur la situation des Maisons des lycéens en Ile-de-France** afin que la Région puisse accompagner efficacement leur mise en place.
- **Mieux communiquer sur les dispositifs et définir les circuits de diffusion de l'information, notamment auprès des lycéens** en y intégrant les conventions passées entre la Région et divers organismes en faveur des lycéens (accompagnement des décrocheurs ou des élèves en situation d'affection de longue durée).

### CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95